

# **Charte et Règlement de la junior association “Hip Flight”**

## **Article I :**

La charte de la Junior Association Hip Flight établit les principes fondamentaux, les valeurs et les règles de fonctionnement de notre association. L'adhésion à la Junior Association Hip Flight implique l'acceptation pleine et entière de cette charte par tous ses membres.

## **Article II :**

La Junior Association Hip Flight valorise les relations humaines basées sur le respect et la tolérance. Chaque membre s'engage à traiter les autres avec dignité, à promouvoir un environnement inclusif et à respecter les différences de chacun. Toute forme de discrimination ou de comportement irrespectueux est strictement interdite et punie.

## **Article III :**

Les adhérents et membres de la Junior Association Hip Flight s'engagent à utiliser le matériel mis à disposition avec soin et respect. En cas de dommage ou de casse résultant d'une utilisation inappropriée ou négligente, le membre responsable devra rembourser les frais de réparation ou de remplacement.

## **Article IV :**

La Junior Association Hip Flight se réserve le droit de mettre fin à l'abonnement d'un membre si une action jugée grave par le personnel est commise. Dans ce cas, la cotisation versée ne sera pas remboursée.

## **Article V :**

Pour devenir membre de la Junior Association Hip Flight, une cotisation annuelle est requise.

Le montant de cette cotisation est désormais calculé en fonction du quotient familial, selon la grille suivante :

1800 et + : 50 € / an

De 1500 à 1799 : 40 € / an

De 1000 à 1499 : 35 € / an

Inférieur ou égal à 1000 : 30 € / an

Moins de 18 ans et étudiants : 30 € / an

Cette cotisation permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association et de soutenir les activités proposées tout au long de l'année.

Les membres peuvent également souscrire à l'option "Business Class" moyennant un supplément de 15 € par an, leur donnant accès à des avantages exclusifs au sein de l'association.

## **Article VI :**

Les membres du conseil d'administration ou les responsables au sein de la Junior Association Hip Flight jouent un rôle crucial dans le bon fonctionnement de l'association. Voici les rôles et responsabilités de chacun :

1. Président :

Représente l'association lors des événements officiels et auprès des partenaires externes. Supervise l'ensemble des activités de l'association et veille à leur conformité avec les objectifs et les règles établies.

Convoque et préside les réunions du conseil d'administration.

2. Vice-Président :

Assiste le Président dans ses fonctions et le remplace en cas d'absence.

Coordonne les projets et initiatives spéciales en collaboration avec les autres membres du conseil.

**3. Secrétaire :**

Assure la gestion administrative de l'association, y compris la rédaction des procès-verbaux des réunions.

Gère la correspondance officielle et maintient les documents importants à jour.

Organise et communique les convocations aux réunions.

**4. Trésorier :**

Supervise la gestion financière de l'association, y compris le suivi des recettes et des dépenses.

Prépare les rapports financiers et les bilans annuels.

S'assure du respect du budget et des obligations fiscales.

**5. Responsable des Activités :**

Planifie et organise les événements, les formations et les stages proposés par l'association.

Coordonne avec les bénévoles et les membres pour assurer le bon déroulement des activités.

Évalue et rapporte sur les résultats des événements.

**6. Responsable de la Communication :**

Gère la communication interne et externe de l'association, y compris les mises à jour sur le site web et les réseaux sociaux.

Assure la promotion des activités et des événements de l'association.

Répond aux demandes d'information et aux questions des membres et du public.

Chaque membre du conseil d'administration ou responsable s'engage à remplir ses responsabilités avec diligence et à agir dans le meilleur intérêt de l'association. Ils doivent également se conformer aux règles et aux décisions prises lors des réunions du conseil. Les responsabilités peuvent être ajustées en fonction des besoins et des évolutions de l'association.

## **Article VII :**

Le règlement de la cotisation annuelle à la Junior Association Hip Flight peut s'effectuer en espèces, par chèque ou par carte bancaire. Les membres sont invités à choisir le mode de paiement qui leur convient le mieux et à s'assurer que le paiement est effectué dans les délais fixés par l'association.

## **Article VIII :**

En tant que Junior Association, l'assurance de Hip Flight couvre exclusivement les membres mineurs. Les membres majeurs ne bénéficient pas de cette couverture et sont donc tenus de disposer de leur propre assurance pour participer aux activités de l'association.

## **Article IX :**

Les inscriptions à la Junior Association Hip Flight sont ouvertes tout au long de l'année. Les nouveaux membres peuvent rejoindre l'association à n'importe quel moment, sous réserve du règlement de la cotisation annuelle et de l'acceptation des termes de la charte.

## **Article X:**

La Junior Association Hip Flight organise tout au long de l'année des événements exclusifs et exceptionnels. Certains de ces événements peuvent entraîner des frais supplémentaires. Les membres seront préalablement informés de tout coût associé et devront régler ces frais avant de participer aux événements concernés.

## **Article XI:**

Lors de chaque vol ou événement organisé par la Junior Association Hip Flight, un repas est inclus sans frais supplémentaires pour les membres. À leur arrivée, les membres peuvent choisir de ne pas bénéficier de ce repas en le signalant à l'accueil. Cette règle sera communiquée lors de l'inscription afin que chaque membre soit informé des options disponibles.

## **Article XII:**

Pour les membres ayant des allergies alimentaires ou des régimes spécifiques, des options de repas adaptées peuvent être disponibles. Il est impératif d'informer l'association de ces besoins lors de l'inscription ou avant le début du premier vol. Cette information doit être communiquée suffisamment à l'avance pour permettre les ajustements nécessaires. Les membres doivent signaler toute exigence alimentaire particulière afin que l'équipage puisse préparer les repas en conséquence.

## **Article XIII:**

Un "espace passager", reconstituant une cabine d'avion, est mis à disposition des accompagnants des membres de la Junior Association Hip Flight. Cet espace a pour but de garantir que les membres ne se trouvent pas devant les portes d'entrée et ne gênent pas le passage. Il est donc demandé aux accompagnants de rester dans cet espace pendant la durée des activités afin de maintenir un environnement fluide et sécurisé

## **Article XIV:**

Tous les stages et formations proposés par la Junior Association Hip Flight ne sont pas régis par un programme officiel et ne donnent lieu à aucun diplôme délivré par l'État. Ces formations sont encadrées par nos bénévoles passionnés et ne doivent pas être considérées comme des certifications officielles. Elles visent uniquement à enrichir les connaissances et compétences des membres dans un cadre informel et participatif.

## **Article XV:**

Tout membre participant à une formation de vol au sein de la Junior Association Hip Flight bénéficie d'un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage en ligne. Cette plateforme permet de compléter les notions théoriques abordées lors de la formation et d'approfondir ses connaissances à son propre rythme. L'accès à cette ressource en ligne est inclus dans le programme de formation et est disponible pendant toute la durée de celle-ci.

## **Article XVI:**

Chaque membre ayant souscrit à la cotisation annuelle peut bénéficier d'un accès illimité pendant les heures d'ouverture de la Junior Association Hip Flight. Cependant, pour participer à un vol, un stage ou une formation, il est impératif de faire une réservation au préalable. Les réservations doivent être effectuées via le site web, par téléphone, ou par mail, et ce, au plus tard 48 heures avant l'événement souhaité. Passé ce délai, les demandes de réservation ne seront pas acceptées.

## **Article XVII:**

La Junior Association Hip Flight décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage aux effets personnels des membres ou des accompagnants durant les activités organisées. Il est recommandé aux membres de veiller à la sécurité de leurs objets personnels et de ne pas laisser d'objets de valeur sans surveillance. En cas de problème, il appartient aux membres de signaler immédiatement la situation au personnel de l'association.

## **Article XVIII:**

Bien que la Junior Association Hip Flight s'efforce de maintenir des horaires d'ouverture globalement stables, ceux-ci peuvent varier en fonction de certains critères, tels que les besoins opérationnels ou des impératifs organisationnels. De plus, il peut arriver que le simulateur soit fermé temporairement pour des travaux de maintenance ou des améliorations. Les membres seront informés à l'avance de toute modification significative des horaires ou de fermetures exceptionnelles, dans la mesure du possible.

## **Article XIX:**

Tout manquement aux règles établies par la Junior Association Hip Flight peut entraîner des sanctions proportionnées à la gravité de l'infraction. Les sanctions possibles incluent, mais ne se limitent pas à, un avertissement verbal, une suspension temporaire des activités, ou une exclusion définitive de l'association. En cas d'infractions graves, l'association se réserve également le droit de porter plainte auprès des autorités compétentes. La décision de sanction ou de recours juridique sera prise par le personnel de l'association après évaluation de la situation et, si nécessaire, consultation avec les parties concernées.

## **Article XX:**

La Junior Association Hip Flight s'engage à protéger les données personnelles de ses membres en conformité avec les lois en vigueur sur la protection des données, y compris le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour les membres en Europe.

### 1. Collecte et Utilisation des Données :

Les données personnelles collectées lors de l'inscription des membres sont utilisées uniquement dans le cadre des activités de l'association, telles que la gestion des adhésions, l'organisation des événements, et la communication avec les membres. Ces données peuvent inclure, sans s'y limiter, le nom, l'adresse, l'adresse e-mail, et le numéro de téléphone des membres.

### 2. Conservation des Données :

Les données personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les objectifs pour lesquels elles ont été collectées, et conformément aux obligations légales et réglementaires. Les membres peuvent demander la suppression de leurs données personnelles à tout moment, sous réserve de respecter les procédures de l'association et les obligations légales en vigueur.

### 3. Sécurité des Données :

La Junior Association Hip Flight met en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données personnelles contre l'accès non autorisé, la divulgation, la modification, ou la destruction. Les informations sont stockées de manière sécurisée et seules les personnes autorisées ont accès aux données nécessaires pour l'exécution de leurs fonctions.

#### **4. Droits des Membres :**

Les membres ont le droit d'accéder à leurs données personnelles, de les rectifier, de les effacer, ou de limiter leur traitement. Ils peuvent également s'opposer au traitement de leurs données dans certains cas. Pour exercer ces droits, les membres doivent contacter l'association via les canaux prévus à cet effet.

#### **5. Transmission des Données :**

Les données personnelles ne seront pas transmises à des tiers sans le consentement préalable des membres, sauf si cela est nécessaire pour le respect des obligations légales ou contractuelles.

Pour toute question concernant la protection des données personnelles, les membres peuvent contacter le responsable de la protection des données de l'association à l'adresse fournie par l'association.

### **Article XXI:**

La Junior Association Hip Flight utilise plusieurs moyens pour informer les membres des mises à jour importantes, des changements d'horaires, et d'autres informations pertinentes :

#### **1. Courriels :**

Les membres recevront des notifications par courriel pour les informations urgentes, les changements d'horaires, et les mises à jour importantes. Il est essentiel que les membres fournissent une adresse e-mail valide lors de leur inscription et s'assurent de vérifier régulièrement leur boîte de réception.

#### **2. Site Web de l'Association :**

Les informations pertinentes, y compris les changements d'horaires, les événements à venir, et les mises à jour de la charte ou du règlement, seront publiées sur le site web de l'association. Les membres sont encouragés à consulter régulièrement le site web pour rester informés.

### **3. Affichages sur Place :**

Des annonces et des informations importantes seront affichées dans les locaux de l'association. Les membres doivent prêter attention aux affichages pour se tenir au courant des dernières nouvelles et des changements éventuels.

### **4. Réunions et Événements :**

Lors des réunions et des événements organisés par l'association, des annonces peuvent être faites pour communiquer des informations importantes. Les membres sont invités à assister aux réunions pour recevoir des mises à jour directement et poser des questions si nécessaire.

### **5. Réseaux Sociaux et Autres Canaux :**

Lorsque cela est pertinent, l'association peut également utiliser ses réseaux sociaux et d'autres canaux de communication pour diffuser des informations importantes. Les membres sont invités à suivre les comptes officiels de l'association pour rester informés.

Pour toute question ou clarification, les membres peuvent contacter l'association directement via les canaux de communication fournis.

## **Article XXII:**

**Adhésion :** Pour devenir membre de la Junior Association Hip Flight, il faut remplir un formulaire d'inscription et régler la cotisation annuelle. L'adhésion est confirmée après réception du formulaire et du paiement.

**Résiliation :** Les membres peuvent résilier leur adhésion en soumettant une demande écrite. La résiliation sera effective à la date demandée, sans remboursement de la cotisation. L'association se réserve le droit d'exclure un membre pour non-respect des règles, avec notification écrite des raisons et des procédures de contestation possibles.

## **Article XXIII:**

La Junior Association Hip Flight est ouverte uniquement deux samedis par mois. Les dates précises d'ouverture sont communiquées à l'avance et consultables sur le site internet officiel de l'association. Les membres sont invités à vérifier régulièrement ces informations afin de planifier leur venue en fonction du calendrier établi.

## **Article XXIV:**

L'abonnement à la Junior Association Hip Flight est strictement personnel et nominatif. Pour participer à un vol, une activité ou une formation, chaque membre doit impérativement présenter un document d'identité valide ainsi que son numéro d'adhérent.

En l'absence de l'un de ces deux éléments — document d'identité ou numéro d'adhérent — l'accès au vol ou à l'activité sera refusé sans exception.

## **Article XXV:**

Les membres sont tenus d'arriver au minimum 15 minutes avant l'heure prévue de leur vol. Ce délai permet d'assurer la préparation, le briefing de sécurité et le bon déroulement de l'activité. Tout retard important pourra entraîner l'annulation du vol sans possibilité de report ou de remboursement.